



DÉFENDRE LES CONSOMMATEURS ET AGIR AVEC EUX

Pour faire changer les choses, nous devons être plus nombreux, se faire connaître, augmenter nos forces. Notre activité ne passe que par l'investissement de nos militants.

LE RÊVE D'UN MONDE

SANS BRUIT

Juste le temps d'un confinement, le silence a investi le cœur des villes, faisant de la pandémie le révélateur d'un monde rêvé, possible, souhaitable, enfin débarrassé des pollutions sonores. Sur terre, en mer comme au ciel, le bruit tue sans crier gare.



AVENIR DU CONSUMÉRISME : A quoi joue l'Etat ?

Lors de la séance du dernier CNC pleinier en visioconférence, la DGCCRF a annoncé une nouvelle baisse de subventions pour 2021. Un million d'euros de moins après celui de l'année dernière.

Cette coupe claire fut annoncée non par le ministre lui-même qui s'était fait excuser mais par une lettre lue par un de ses collaborateurs. Le contenu de cette lettre était d'ailleurs assez irrespectueux puisqu'il justifiait cette baisse de dotation par un mouvement consommateur en manque d'inspiration qui devait se réinventer.

Cette justification est totalement infondée alors que, justement dans cette période, les associations ont fait preuve d'une très grande réactivité dans l'accompagnement des consommateurs notamment les plus vulnérables. Si le gouvernement a mis en place des mesures comme le chômage partiel pour tenter d'amortir le choc de la crise, on ne peut pas en dire autant des personnes déjà en précarité qui ont souvent trouvé porte close.

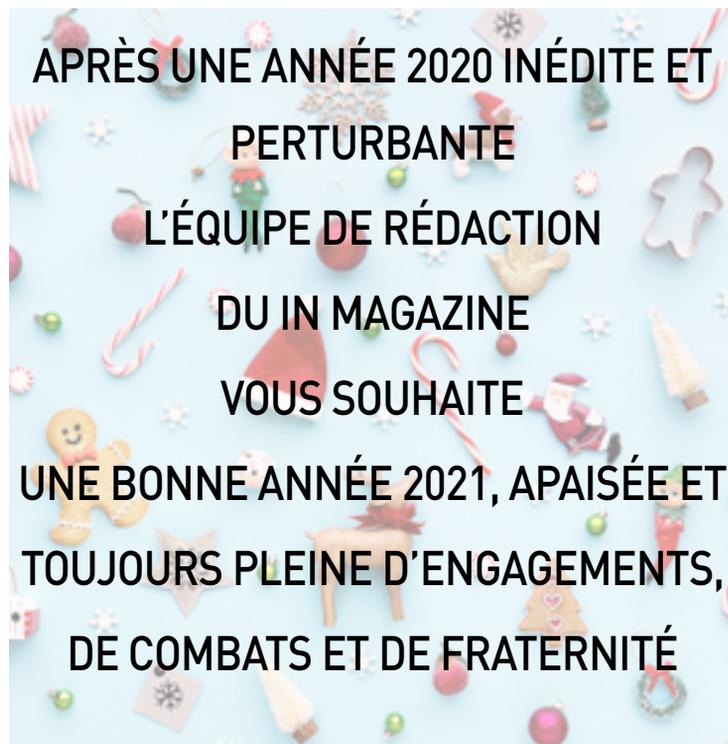
En effet, la plupart des services publics et sociaux étaient fermés durant la première vague et bon nombre de citoyens se trouvaient perdus pour obtenir un renseignement ou des aides. Les demandes sur Internet ont littéralement explosé pour les associations de consommateurs en particulier après la publication de l'ordonnance du 25 mars relative aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de séjours en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables ou de force majeure.

Consumérisme menacé

Avec cette nouvelle ponction c'est l'ensemble du paysage consumériste qui est menacé. L'INC, le CREDOC, LES CTRC et bien évidemment la majorité des associations de consommateurs vont en pâtir.

Cet état d'esprit du ministère de l'Économie vis-à-vis du consumérisme n'est pas nouveau, et correspond à un désengagement amorcé depuis plus de 20 ans. Souvenons-nous que le projet de loi de finances pour 2018 prévoyait 40% de crédit en moins pour l'Institut national de la consommation ainsi que pour 15 associations.

Depuis plus de 40 ans, une association de consommateurs comme INDECOSA-CGT exerce une complémentarité active avec les missions dévolues à la DGCCRF par des actions d'information, de traitement des litiges ou encore de représentation auprès des professionnels et pouvoirs publics. Toutes ces actions nécessitent des moyens financiers car nos



obligations légales comme éthiques, visent à préserver notre indépendance, excluant tout financement émanant des entreprises.

Indépendance en danger

Face à cette tendance à la baisse, de nombreuses associations sont tentées de chercher des subsides auprès de partenaires privés qui risquent de mettre à mal leur indépendance et leur libre arbitre. Les entreprises commerciales n'en demandent pas tant. C'est une pub pour pas cher bien plus efficace qu'un simple encart traditionnel. En effet, le mouvement consommateur est un des rares à conserver une côte de confiance très importante dans l'opinion publique mais jusqu'à quand ?

Arnaud Faucon, Secrétaire national INDECOSA-CGT

“ Nos actions nécessitent des moyens financiers car nos obligations légales comme éthiques visent à préserver notre indépendance ”

AIDES A LA PRESSE ■ CONDITIONS D'ACCES

Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, a lancé une mission de réflexion sur les aides à la presse. Confiée à Laurence Franceschini, conseillère d'Etat et présidente de la CPPAP (Commission paritaire des publications et agences de presse), celle-ci doit livrer ses conclusions à la « mi-mars ».

Cette mission va porter sur la « composition des rédactions [...] Si les titres de presse doivent présenter un « apport éditorial significatif », l'accès au régime économique de la presse (...) n'est assorti en tant que tel d'aucune condition quant à la présence de journalistes au sein des rédactions » (communiqué du Ministère)

D'après les Echos, 27 décembre 2020

LA GRANDE BRADERIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE



2020 aura été une année éprouvante. Nous ne reviendrons pas sur l'absence de masques, la gestion hasardeuse des débuts de la pandémie et la suppression des lits d'hospitalisation qui continue malgré la crise sanitaire. Un bilan alarmant du premier confinement a été présenté fin septembre par le Secours populaire dans son baromètre de la pauvreté. Avec le coronavirus et la crise économique qui en découle, beaucoup de Français ont basculé dans la précarité.

Pendant les deux premiers mois de confinement le SPF a aidé des familles monoparentales, des personnes âgées, des étudiants, mais aussi des intérimaires, des travailleurs indépendants, des aides à domicile, des artisans. Si l'urgence existait déjà, depuis la pandémie, les besoins alimentaires sont encore plus importants, avec une augmentation de 45 % des demandes dans ses permanences d'accueil. Les inégalités se creusent, les Français n'ont jamais été aussi nombreux à épargner, mais aussi à s'appauvrir.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active s'envole. Fin octobre, il atteignait déjà 2,1 millions, soit 8,5 % de plus qu'en 2019. Un chiffre jamais atteint, même après la crise de 2008. Avec un taux de chômage qui devrait dépasser les 10 % en 2021, la hausse du nombre d'allocataires du RSA ne va pas s'arrêter.

Avec les pertes d'emplois qui touchent les salariés et le recul massif de l'activité pour une multitude de travailleurs indépendants, de plus en plus de locataires auront des difficultés pour payer leur loyer, tandis que des accédants à la propriété auront les mêmes difficultés pour rembourser leur emprunt. La contestation monte dans les métiers les plus impactés par le confinement. D'autant plus que cette discrimination favorise le chiffre d'affaires des enseignes de la grande distribution au détriment de commerces de proximité et de nombreuses professions artisanales. Certaines activités, comme la culture, la restauration, seront encore plus sinistrées.

Le pouvoir d'achat des Français connaît un recul inédit depuis 2013. Près d'un Français sur quatre a vu sa situation financière se dégrader cette année. Les ménages les plus modestes ont puisé dans leur épargne afin de maintenir leur niveau de vie - pour ceux qui ont eu la possibilité d'épargner. Depuis le confinement, une majorité s'est tournée vers le Livret A, placement populaire qui, au demeurant, financera une partie du plan de relance gouvernemental. Depuis le 1^{er} février 2020, il est tombé de 0,75 % à 0,5 %, taux le plus bas jamais atteint depuis la création de cette épargne en 1818.

Les intentions de consommation, en fin d'année, n'ont jamais été aussi élevées. Près d'un Français sur dix s'apprête à souscrire un crédit à cette occasion. C'est une soupape, mais attention aux défauts de remboursement. Les restrictions de déplacement, la non-ouverture des commerces dits non-essentiels, l'absence d'emploi et de rémunération pour certains, le manque du vivre ensemble ont miné le moral de la population : la France est déprimée, le seul vaccin qui existe s'appelle démocratie.

Christian Méchain, rédacteur en chef

ESSENTIEL	P.2
Avenir du consumérisme : à quoi joue l'Etat ?	
NATIONAL	P.4-5
Action logement, dodu dormant ?	
Continuer le chemin : défendre les consommateurs et agir avec eux	
INTERNATIONAL	P.6
Emballages bio : Projet BIOonTOP	
TERRITOIRES	P.7
Gard - Arnaque aux aides énergétiques	
DOSSIER	P.8-12
Le rêve d'un monde sans bruit	
FICHE PRATIQUE	P.13
Le Livret A moins rémunérateur	
Quel nouveau taux d'intérêt ? Pourquoi les épargnants le choisissent quand même ?	
CULTURE	P.14-15
À LIRE : Les nouvelles lois du web - Modération et censure	
À LIRE : Gafa, reprenons le pouvoir !	
À LIRE : Et si la santé guidait le monde ?	
L'espérance de vie vaut mieux que la croissance	

AGENDA

Janvier

- 20** Bureau national, en présentiel ou en visioconférence selon l'évolution de la situation sanitaire
- 21-24** Nuits de la lecture, 5^{ème} édition
accéder au site internet national : www.nuitdelalecture.fr
- 26** Réunion communication en visioconférence

Février

- 8-12** Formation de formateurs à Courcelle
- 13** Journée mondiale de la radio
- 17** Bureau national
- 20** Journée mondiale de la justice sociale
- 28** Journée mondiale sans Facebook

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX
Tél. : 01 55 82 84 05. email : indecosa@cgt.fr . Site : www.indecosa.cgt.fr
Directeur de la publication : Christian Khalifa • Rédacteur en chef : Christian Méchain •
Rédaction dossier : Philippe Haumont • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte
• Relecture, correction : Marie-Christine Dabrowski • Bimestriel imprimé et routé par
Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros par
abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire :
0425 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.





ACTION LOGEMENT, DODU DORMANT ?

Action Logement (ex-1% Logement) est dans le viseur du gouvernement. En effet, le bruit a circulé qu'il voulait lui porter le coup de grâce, en actant la diminution, voire la suppression de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), fixée jusqu'ici à 0,45 % de la masse salariale des entreprises de plus de 50 salariés et qui rapporte 1,7 milliard d'euros par an à Action Logement.

Le plus grand propriétaire de HLM de France (près d'un million de logements soit 20 % du parc social) dont la mission prioritaire est de loger les salariés des entreprises qui cotisent, aurait pu se voir amputer de sa principale ressource.

Le gouvernement a travaillé sur deux stratégies : soit la suppression brutale de la Peec, qui aurait été violente pour tout un secteur. Soit sa suppression en deux temps en la faisant passer de 0,45 % à 0,20% d'abord, avant sa suppression définitive lors du prochain mandat. Cette seconde stratégie aurait eu pour intérêt de mettre le Medef en porte à faux, puisqu'il préside statutairement Action Logement. Dans le contexte actuel, il lui sera difficile de contester une nouvelle baisse d'un impôt de production, lui qui ne cesse de réclamer au gouvernement des baisses du coût du travail. Et dans le même temps, les employeurs contribueraient toujours à l'effort de solidarité pour le logement des salariés, ce qui leur permettrait de s'éviter des critiques en cette période de crise sociale intense.

Gabegie au niveau des dirigeants

Depuis plusieurs années, le gouvernement confond allègrement comptes d'Action Logement et budget de l'État. Ainsi il a déjà prévu dans le PLF 2021 de ponctionner 1,3 milliard d'euros au groupe.

Il lorgne depuis longtemps sur le butin de l'organisme. Très opaque, il a été dévoilé l'an dernier. Les chiffres ont été actualisés depuis mais restent éloquentes : le bilan consolidé du groupe s'élevait fin 2019 à 88,4 milliards d'euros et sa trésorerie à 9 milliards d'euros ! «C'est quatre à cinq milliards de trop», aime à répéter les détracteurs d'Action Logement. Et il est d'autant plus difficile pour le groupe de justifier la non-suppression de la Peec qu'elle vient gonfler chaque année sa trésorerie (de 700 millions d'euros l'année passée).

Les indices révélant la volonté du gouvernement de déconstruire le modèle Action logement ces dernières années ne manquent pas. La loi Pacte a déjà permis d'exonérer de Peec les entreprises de moins de 50 salariés. Un manque à gagner de 400 millions d'euros pour AL. De plus, un rapport de l'Inspection générale des finances révélait le train de vie somptuaire des dirigeants de l'organisme : les factures d'hôtellerie et de restauration du président Bruno Arcadipane (53,800 euros en 2018) et la prime de départ de 18 mois de salaire de son directeur général Bruno Arbouet. Une manière de justifier des réformes en profondeur en pointant du doigt les errements du groupe : affront pour les organisations patronales !

AL au cœur de la politique du logement

Pour les syndicats de salariés qui gèrent l'organisme de manière paritaire, et la CGT en particulier, les annonces du gouvernement, si elles devenaient décisions, floueraient directement les salariés, créateurs de richesses et indirectement, les entreprises. Par ailleurs, le projet gouvernemental est préoccupant pour l'avenir de la structure et ses 18 000 salariés.

Face au manque de logements sociaux et notamment de logements dits très sociaux (PLAI) qui risque d'aller en s'accroissant au vu des crises sanitaire et économique, une baisse de la Peec rendrait encore plus difficile l'accès et le maintien dans le logement des salariés et notamment des plus précaires et le développement du logement social sur l'ensemble

du territoire. Action logement participe aussi au financement de pans entiers de la politique du logement, comme les programmes de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine en faveur des quartiers défavorisés, ou Action cœur de ville, pour la revitalisation du centre des villes moyennes.

Pour Indecosa-CGT, les recettes de la PEEC doivent, avant tout, aller vers le logement et les aides aux salariés. Plutôt que de réduire l'assiette il faut au contraire élargir la collecte à plus d'entreprises et notamment aux services publics et revenir au taux initial de 1% de la masse salariale. S'il doit y avoir une réforme d'Action Logement et de son réseau de production et d'offre de produits, elle devrait être dirigée par les seuls acteurs sociaux dans le cadre d'une gestion non-paritaire conséquente excluant toute domination patronale. Pour ce faire, les règles de désignation des « partenaires » devraient être modifiées de manière à assurer une représentativité plus importante aux organisations de salariés (75 %). ■

Jean-Jacques Neyhouser

VACCIN ■ SANOFI

Le géant pharmaceutique a annoncé le 11 décembre que son vaccin développé avec le britannique GSK, dont la sortie était initialement envisagée en mai, ne sera pas disponible avant décembre 2021. Après des années de destruction de la recherche et développement, les lenteurs du groupe pharmaceutique français dans le développement d'un vaccin contre le Covid-19 ne surprennent guère la CGT. Le syndicat dénonce un « laminage » de la R&D par des « plans d'économies successifs, des changements de cap incessants, un manque d'investissements criant ». Si les résultats de la recherche se font attendre, les résultats financiers, eux, sont au rendez-vous pour les actionnaires de Sanofi. Le groupe a distribué près de 4 milliards de dividendes en avril, quelques mois avant l'annonce de la destruction de 400 emplois supplémentaires en R&D. D'après l'Humanité, 17 décembre 2020

CONTINUER LE CHEMIN : DÉFENDRE LES CONSOMMATEURS ET AGIR AVEC EUX



Pour faire changer les choses, nous devons être plus nombreux, se faire connaître, augmenter nos forces. Depuis presque un an, nous allons à la rencontre de tous les syndiqués de la CGT pour leur remettre leur carte de membre. Bon nombre découvre qu'ils ont une association de consommateurs à leur côté. Cette démarche nous ouvre en grand la possibilité d'augmenter le nombre de nos adhérents, nos militants, nos responsables, nos cadres dirigeants. Notre activité ne passe que par l'investissement de nos militants.

La place de nos mandatés est importante. Dans la santé, le logement, la consommation, tant au niveau national qu'au niveau régional ou local, ce sont plusieurs centaines de militants INDECOSA-CGT investis. Ils nous permettent de récupérer de nombreuses informations et de porter la parole réelle des consommateurs rencontrés dans nos permanences d'accueil. Nous devons nous attacher à bien rester en lien avec chacun de ses mandatés, construire ensemble nos revendications que l'on porte dans toutes les instances.

La formation ne doit pas être minimisée, elle donne tous les outils nécessaires à l'activité. Elle doit se dérouler au national mais aussi dans les territoires. Des modules de formation doivent être proposés aux associations départementales. Nous devons

mettre en commun nos expériences, nos initiatives, avoir un pot commun où chaque association trouvera, un flyer, un apport, un communiqué qu'elle pourra reproduire ou modifier suivant sa réalité.

Rôle d'information et de prévention

La communication est un outil pour les militants, elle est indispensable au consommateur. Nous devons continuellement y travailler, il ne suffit pas de faire, il faut le faire savoir.

Après trois ou quatre ans d'existence, nous envisageons un nouveau site internet vraiment axé vers les consommateurs. De plus en plus, nous devons avoir un rôle d'information et de prévention. Un consommateur bien informé sera peut-être une victime « d'arnaque » de moins. Évidemment notre IN magazine continue plus

que jamais avec ses contenus et son dossier central de remplir sa mission d'informer, d'analyser et de revendiquer.

Dans le dernier numéro du IN magazine, je terminai l'interview par ces mots :

« La société évolue vite et ces évolutions nous obligent à nous demander quelle est la place, quelles sont les missions d'une association comme la nôtre. INDECOSA-CGT repose sur deux piliers : le maillage en territoire avec nos associations départementales et leurs permanences d'accueil des consommateurs, et une visibilité nationale et européenne dans les diverses organisations et institutions. Entre la réalité de ce que vivent les consommateurs et nos interventions et revendications nationales et européennes, concilier ces deux piliers est essentiel. L'inverse, c'est-à-dire, faire vivre nos revendications nationales et européennes dans les territoires pour agir avec les consommateurs, est plus difficile. »

Nous ne devons jamais perdre de vue notre ADN : l'action.

Nous avons établi le cahier de la consommation. Maintenant que nos revendications sont posées, à nous tous de les faire vivre, de rassembler consommateurs, citoyens, locataires, usagers pour une consommation plus responsable, plus respectueuse de l'environnement. ■

Christian Khalifa, président

EMBALLAGES BIO

PROJET BIONTOP

Le Bio Based Industries Joint Undertaking, faisant partie du programme H2020 de l'UE et opérant dans le but de développer des produits d'emballage à base de produits biologiques compétitifs qui sont biodégradables/compostables et/ou recyclables, a lancé le 1^{er} juin 2019 le projet BIONTOP. Les activités du projet dureront 48 mois.



Il implique 21 partenaires de 8 pays sélectionnés pour leur expérience spécifique.

Movimento Consumatori (MC), association italienne membre de l'European Consumer Union, a ainsi été chargée d'étudier la perception des consommateurs sur les bio emballages.

MC porte une enquête pour évaluer leurs habitudes en matière d'information sur la durée de conservation, de format d'emballage, de besoins émergents, de type de matériau et d'étiquetage de fin de vie. Nous avons participé activement à cette enquête dans sa phase de construction, insistant sur la responsabilité des entreprises, des pouvoirs publics et des associations dans les prises de décisions, à l'opposé de la démarche actuelle qui consiste à se décharger de cette responsabilité sur les seules entreprises, sous un prisme strictement économique.

Réduire nos déchets

Aujourd'hui, en Europe, seuls 31 % de tous les déchets plastiques sont recyclés. Il est très important de trouver de nouvelles façons de réduire les déchets mis en décharge et d'introduire de nouvelles solutions pour traiter le plastique de manière plus durable, en améliorant l'économie circulaire. L'idée du projet BIONTOP est de développer de nouveaux bio-copolymères, composés, bio-composites et revêtements et de les transformer en nouveaux emballages, plateaux et films ayant une plus longue durée de vie utile et une composition en ressources renouvelables d'au

moins 85 %, ce qui réduit l'empreinte plastique et améliore l'impact environnemental.

Les pays impliqués par l'enquête : Italie (trois associations porteuses), Grèce (une association), Malte (une association), Espagne (deux associations) et France (une association, INDECOSA). Toutes sont des associations de consommateurs et toutes font partie de l'ECU.

Nourrir la réflexion

Cette enquête est accompagnée de trois «Focus group». Le premier a réuni des consommateurs, désignés par les associations elles-mêmes. Le second réunira les associations (nous y porterons les résultats de l'enquête et renforcerons nos préoccupations en termes de responsabilité), et un troisième les entreprises et institutions. Tous ces éléments (enquête et Focus Group) sont donc là pour nourrir la réflexion de la Commission sur ce qui va faire partie de légiférations prochaines.

INDECOSA-CGT est porteuse exclusive de l'enquête sur la France. Nous nous sommes engagés à fournir 800 participations, un objectif qui nous paraissait raisonnable si toutes nos associations la relayaient, dans la CGT et même au-delà. Pourtant, début décembre, nous n'en sommes qu'à 10 % de cet objectif.

Si notre association souhaite pouvoir peser au niveau européen, nous devons pouvoir y démontrer notre implication et notre étendue. L'enquête durera jusqu'en mars 2021 (la crise sanitaire ayant quelque peu bousculé les agendas). Nul doute que nous atteindrons notre objectif si tout le monde en relaye l'appel. ■

François Bilem

<https://biontop.limequery.com/289236?lang=fr>

En Europe, seuls 31% de tous les déchets plastiques sont recyclés. L'idée du projet BIONTOP est de développer de nouveaux composés ayant une plus longue durée de vie utile et une composition en ressources renouvelables





Gard – Arnaque aux aides énergétiques

Vos travaux de rénovation énergétique sont une aubaine pour beaucoup de sociétés à l'affût d'argent « FACILE »

(générant plus de 6 milliards d'euros de travaux), vous laissant peut-être miroiter le faible coût d'installation pour l'économie que vous devriez réaliser. Faites le bon calcul et ne vous engagez pas sans comparer.

Une adhérente d'INDECOSA-CGT 30 s'est trouvée dans une situation financière très difficile après sa signature pour travaux de rénovation énergétique de l'habitat avec des aides possibles.

Cet écrit relate les échanges que nous avons eu avec notre adhérente. Il démontre qu'il faut avoir une grande méfiance dans les démarches, mêmes si celles-ci sont encadrées par l'État.

N.C pour INDECOSA : Comment as-tu connu INDECOSA ?

A.M. : J'avais un problème suite à un démarchage téléphonique d'un vendeur. Je suis allée au syndicat CGT de mon établissement et j'ai parlé de mes difficultés, on m'a donné le numéro de téléphone d'un camarade, j'ai pris contact pour un RDV au cours duquel, j'ai exposé ma situation.

N.C. : Comment s'est déroulée ton arnaque et peux-tu nous dire ce que tu as ressenti ?

A.M. : Ce conseiller est venu faire une étude personnalisée à mon domicile, me précisant que celle-ci était gratuite.

N.C. : A ce moment-là, pensais-tu t'engager financièrement ?

A.M. : Bien sûr que non, je m'attendais à une étude par un technicien et pas par un vendeur ! Sa présentation montrait l'intérêt, les avantages et la facilité de changer ma chaudière gaz de ville pour une pompe à chaleur air /eau, me rassurant en précisant qu'au vu de mes revenus, des aides de l'État viendraient diminuer la facture à régler.

N.C. : Comment en es-tu arrivée à signer en confiance ?

A.M. : Je suis soucieuse de l'environnement, si cela peut contribuer à un geste écologique et faire diminuer mes factures d'énergies, puisque cela est encouragé par les aides de l'État, et le technicien qui, peu à peu, s'est transformé en vendeur me donnait entièrement raison à ce sujet.

N.C. : As-tu signé des documents le jour même de cette étude ?

A.M. : Oui. Ce technicien-vendeur a saisi l'occasion, car pour établir mon droit aux aides, j'ai dû lui présenter ma dernière déclaration de revenus qui lui a permis de me confirmer que cela était réalisable, sans toutefois me donner le détail précis du montant des aides.

N.C. : Tu t'es donc engagée pour des travaux de modernisation du système de production d'eau chaude et de chauffage de ton habitation ?

A.M. : Oui tout était bien ficelé et les aides devaient couvrir une partie des frais. Alors sans hésitation j'ai signé les documents qu'il

me présentait et je me suis engagée sur un crédit. Aucune aide ne m'a été accordée et je vais être à la retraite avec une baisse de mes revenus.

N.C. : A ce jour, as-tu réglé ces difficultés ?

A.M. : Non, je dois régler mon crédit et les aides ne peuvent être mises en place après les travaux !

Je continue d'être aidée et accompagnée par Indecosa-CGT 30 vers une procédure judiciaire contre la société qui m'a démarchée, mais pour finir je ne bénéficie que d'un chèque énergie.

Vous avez droit à un délai de réflexion et de rétractation après signature. Un crédit vous engage, soyez vigilant !

Nicolas Conchon, INDECOSA-CGT 30



COMMENT GÉRER LES DÉMARCHES EN TOUTE SÉCURITÉ :

- La démarche d'aide est encadrée par l'État et porte un numéro de dossier pour vérification et suivi.
- S'il y a rendez-vous, le conseiller/vendeur/technicien de finalisation doit obligatoirement établir un devis avec une date de validité, vous laissant un délai de réflexion.
- Doit apparaître clairement la date de la visite technique et la nature des travaux.
- Une ligne de « fourniture et pose » pour chaque élément à installer, chiffrée en quantité, en prix unitaire HT, en montant HT et la TVA applicable.
- Doit apparaître le montant de votre prime énergie avec votre numéro de dossier pour les travaux en euros établi par le démarcheur, votre reste à charge doit être indiqué.
- Doit apparaître impérativement, que vous donnez mandat ou pas à l'entreprise qui vous démarque pour qu'elle gère les aides financières à votre place.
- La facture doit être conforme au devis établi.

www.maprimerenov.gouv.fr

Associations Indecosa-CGT départementales, vos antennes :

Les actions que vous menez, les initiatives que vous organisez, vos activités sont à valoriser et à partager. Transmettez vos textes, programmes, informations, compte-rendus au secrétariat d'Indecosa-CGT national pour publication dans les pages Territoires du IN Magazine. Pensez à communiquer régulièrement vos calendriers (dates de vos CA, AG, formations...).

Le comité de rédaction

Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « ENSEMBLE » des syndiqués

LE RÊVE D'UN MONDE

Juste le temps d'un confinement, le silence a investi le cœur des villes, faisant de la pandémie le révélateur d'un monde rêvé, possible, souhaitable, enfin débarrassé des pollutions sonores. Sur terre, en mer comme au ciel, le bruit tue sans crier gare.

Profitant du malheur sanitaire des hommes, les oiseaux sont venus le temps d'un confinement réenchanter le cœur des villes, égayer parcs et balcons, charmer par leurs chants nos tympanes à nouveau disponibles... Les feuilles des arbres ont repris leur bruissement sous le vent. Les rumeurs de la ville se sont atténuées, effaçant ce bruit de fond incessant, diffus et sans relief qui mine à notre insu le moral et la santé. Les conséquences de cette irruption soudaine du silence en milieu urbain ont été mesurées. En Île-de-France, les sondes ont enregistré une réduction moyenne de 74 % des bruits routiers, de 71 % du ferroviaire et de 90 % de l'aérien (1). À Lyon, la réduction de la pollution sonore a entraîné une baisse moyenne de 4 à 6 dB (60 à 75 % de l'énergie sonore) dans les zones de trafic (2). Dans le même temps, une augmentation de la perception des sons d'origine naturelle a été saluée par 85 % des Franciliens (1). La crise sanitaire a fait entendre qu'un autre monde sonore était possible, et même souhaitable.

Marchand de mort

Le bruit – le mesure-t-on suffisamment ? – est un marchand de mort. Il tue sans crier gare, détruit le vivant de mille façons surnoises. On estime à 12 000 (3) le nombre de décès prématurés causés chaque année par le bruit sur le Vieux continent, un triste score qui bat celui des vagues de chaleur. En tête des causes, à 75 %, le trafic routier, suivi par le ferroviaire (20 %) puis l'aérien (4 %), et, en queue de peloton (0,5 %), la pollution sonore imputable aux activités industrielles. Plus d'un

million d'années de vies en bonne santé sont perdues chaque année dans la partie occidentale de l'Europe. À ce jour, 113 millions d'Européens sont exposés à des niveaux sonores supérieurs à 55 décibels – alors que le seuil maximum est fixé par l'OMS à 53 dB –, soit 20 % de la population. 22 millions d'Européens souffrent de gêne chronique élevée tandis que 6,5 millions voient leur sommeil perturbé à cause du bruit.

Il y a urgence. La pollution sonore est devenue un enjeu majeur de santé publique. Pour les plus exposés, certaines conséquences sont immédiates : stress, irritabilité, insomnie, dépression, hypertension et complications cardiovasculaires, baisse de l'acuité auditive pouvant aller jusqu'à la surdité, perte de concentration... Le stress se déclenche aussi bien après une agression sonore subite que sous l'effet d'un bruit de fond permanent d'une intensité suffisante, le passage éloigné d'un avion ou l'infatigable ronronnement d'un réfrigérateur. Pour les femmes enceintes, c'est la double peine, avec un risque d'altération du système auditif du fœtus, notamment au-delà de 85 dB.

Perfide, le bruit avance aussi masqué. L'oreille, en alerte dans les phases de sommeil, reste à l'écoute. Sournoise,



« Plus d'un million d'années de vies humaines en bonne santé sont perdues chaque année à cause du bruit dans la partie occidentale de l'Europe »



(1) Bruitparif : « Les effets du confinement puis du déconfinement sur le bruit en Île-de-France », juillet 2020.

(2) Acouïté : « Confinement suite à la pandémie, conséquences sur l'environnement sonore », juin 2020.

(3) Agence européenne de l'environnement (AEE) : « Un environnement sain, une vie saine : comment l'environnement influence la santé et le bien-être en Europe », septembre 2020.

LES CARTES DU BRUIT CIBLENT LES AIDES

Sous l'impulsion d'une directive européenne, la réalisation de cartes du bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) s'impose aux territoires les plus touchés, sous la responsabilité des préfets, des communes ou des intercommunalités.

La carte du bruit est obligatoire pour les communes de plus de 100 000 habitants et/ou d'une densité de population supérieure à 1 000 habitants au km², dans les zones où le trafic routier dépasse 3 millions de véhicules par an et autour de voies ferrées

faisant circuler plus de 82 trains par jour. Sans oublier les neuf aéroports hexagonaux qui dénombrent plus de 50 000 mouvements par an. Concernant les aéroports, l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires délimite avec ses plans de gêne sonore (PGS) les douze zones de survol au sein desquelles les riverains peuvent recevoir sous condition [avec patience et sous réserve de se sortir d'une jungle administrative diabolique] une aide variable et plafonnée (diagnostic et travaux) pour insonoriser leur logement.

SANS BRUIT





l'onde sonore s'insinue à notre insu et entraîne des troubles du sommeil pouvant conduire à des troubles mentaux. Le bruit nocturne émis par des avions n'a pas besoin de réveiller le dormeur pour accroître sa tension artérielle. Des études ont montré que les bruits d'avions entendus dans les phases d'éveil accélèrent le rythme cardiaque. Ce sont les plus nocifs.

Un enjeu de santé publique

Le stress devient chronique et fabrique ces fameuses « hormones du stress » qui perturbent le cycle du sommeil, altèrent ses phases les plus profondes, accélèrent la fréquence cardiaque et augmentent la pression artérielle. Sur le lieu de travail – en plus des effets connus du bruit sur le risque d'accident par effet de masque sur les signaux d'alerte, perturbation de la communication orale ou détournement de l'attention –, l'INRS met en garde sur les risques cardiovasculaires entraînés par une exposition forte et continue du travailleur au bruit. « Une exposition diurne de 12 heures à 85 dB(A) provoque une réduction du nombre et de la durée des cycles de sommeil », alerte l'INRS. Les plus fragiles sont les plus exposés aux dangers du bruit. Les enfants, par exemple, qui passent plus de temps au lit que les adultes, sont en première ligne face aux agressions sonores nocturnes. Il a été montré que le bruit des avions diminuait leurs capacités cognitives, l'enfant étant moins apte à évaluer les menaces des sources de stress de l'environnement et disposant de stratégies d'adaptation moins développées. Autres catégories plus vulnérables, les personnes âgées, ou encore celles souffrant de maladies chroniques. On a également constaté que les femmes habitant près d'un point noir ferroviaire multiplient par dix leur consommation d'anxiolytiques ou d'antidépresseurs. Sans oublier bien sûr les travailleurs postés dans des environnements bruyants pour qui le risque de dégâts auditifs est établi en cas d'exposition continue supérieure à 80 dB, soit le niveau sonore d'un aspirateur ou celui du passage d'un poids lourd à une vingtaine de mètres. Les grands perdants sont bien souvent les plus démunis qui n'ont ni les moyens de s'installer dans des zones calmes ni ceux d'isoler efficacement leur logement.

Cette discrimination sociale par le bruit rejoint une discrimination environnementale plus large, incluant d'autres types de risques. Elle est de mieux en mieux documentée. Le rapport de l'AEE (3) – tout en notant un lien incertain entre niveaux de bruits et de revenus dans les villes, les variations sonores relevées s'appliquant à de très courtes distances – établit cependant que « les niveaux de bruit sont plus élevés dans les villes dont la population est plus pauvre ». Aux États-Unis, une étude (4) a démontré la surexposition au bruit des populations économiquement défavorisées ou ethniquement discriminées dans les quartiers pauvres des villes où les niveaux sonores sont en moyenne supérieure de 3 à 4 dB à ceux des quartiers plus favorisés. Au Canada (5), la ville de Montréal est plus exposée au bruit dans ses zones les moins aisées. En Europe, les villes les plus touchées par le chômage sont aussi les plus bruyantes (6).

Reflète et facteur d'inégalités

Cette conjugaison entre zones défavorisées et nuisances sonores entraîne un terrible effet pervers. Les niveaux sonores les plus élevés se trouvant aux abords des axes de transport les plus fréquentés, ou proches des aéroports – les fameux « points noirs » – les plus fortunés vont chercher à rejoindre des zones plus



Sur le lieu de travail, l'INRS met en garde sur les risques cardiovasculaires entraînés par une exposition forte et continue du travailleur au bruit



D.R.

LE BRUIT S'ATTAQUE AUX ESPÈCES

La pollution sonore d'origine humaine n'épargne pas le monde animal qui s'adapte difficilement à ses effets délétères. Un signal acoustique

de qualité est en effet indispensable à de nombreuses fonctions vitales de notre faune : recherche de nourriture, de partenaires sexuels, de recherche de territoires, de protection des prédateurs... En ville, pour communiquer, l'oiseau doit chanter plus fort. Dans les champs, la grenouille perd le nord à cause du trafic routier. Sous l'eau, les mammifères marins sont obligés de fuir les nuisances de certains bateaux ou des plates-formes éoliennes off-shore. Aucune réglementation spécifique ne s'est encore attaquée à l'impact du bruit sur la biodiversité.

BRUYANTS VOISINS

Le bruit, comme l'enfer, c'est souvent les autres... Et ce bruit, qui devient insupportable quand il franchit le palier, dégénère facilement en conflit. Les bruits de voisinage sont jugés gênants par 46 % des Français (1), autant que les bruits des transports. Dans l'immense majorité des cas, la nuisance incrimine rires et conversations, fêtes et soirées, enfants et bébés, chasses d'eau et lave-linge, animaux domestiques ou ébats amoureux... Principale responsable toutefois : la mauvaise qualité de l'isolement acoustique du bâtiment. Dans la plupart des cas, la loi n'est pas un recours, tant il est difficile de normer des nuisances diversement ressenties par les uns ou les autres. Seul un texte de loi, article du Code de santé publique, stipule qu'aucun bruit particulier « ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme ». Pour désengorger les tribunaux, on ne peut plus, depuis janvier 2020, ester auprès d'un tribunal judiciaire pour des montants inférieurs à 5 000 euros sans justifier d'une demande de conciliation, de médiation ou de procédure participative, autant de démarches souvent coûteuses. Mieux vaut donc trouver un terrain d'entente avec le trublion. Le bailleur, qui peut être également sollicité, reste le plus souvent aux abonnés absents, même s'il est censé légalement assurer la jouissance paisible du logement.

(1) Ifop, 2016

calmes, tout en y exportant au passage leur bruit. Quant aux plus modestes, leurs revenus non seulement les condamnent à rester sur place mais leur interdit d'engager les rénovations susceptibles de les soulager des nuisances tout en faisant évoluer la qualité de vie dans la zone impactée. Quant aux promoteurs et bailleurs, il ne faudra pas compter sur eux : « Face aux perspectives défavorables de développement des quartiers fortement exposés au bruit », ajoute une étude de Bruitparif, « les propriétaires évitent les investissements et renoncent à entreprendre une rénovation. On aboutit ainsi à une spirale descendante dans ces secteurs. »

La pollution sonore se caractérise doublement comme la source et le fruit du creusement des inégalités sociales. Et comme une pollution agit rarement de manière isolée, aux inégalités sociales et à la dégradation des environnements sonores s'agrègent souvent d'autres types de nuisances, comme la pollution de l'air et des sols, de l'eau ou la proximité d'installations de traitement des déchets. Une étude de l'ORS (7) confirme « l'existence d'inégalités environnementales en région Île-de-France par la mise en évidence de 345 zones qui cumulent défaveur environnementale (par la présence d'au moins trois nuisances) et défaveur sociale (avec une forte proportion de ménages à bas revenus). »

Parent pauvre des politiques environnementales

L'habitat, son emplacement, son environnement et, plus généralement, les politiques d'aménagement des territoires sont pointés du doigt. Si la meilleure façon de lutter contre le bruit reste naturellement d'en réduire l'émission à sa source, s'en protéger dépend

VOTRE PLANCHER C'EST LE PLAFOND DU VOISIN



ISOLER SON LOGEMENT

Pour se protéger chez soi du bruit des autres, de la rue, des travaux ou des transports, on n'échappera pas à des travaux d'isolation phonique. La nature de ces travaux dépend de l'origine de la nuisance. Les solutions classiques sont généralement :

- la pose de chapes et dalles flottantes avec supports de désolidarisation, mais elle profitera principalement aux voisins, sauf à rénover l'ensemble des logements ;
- la pose de parquets flottants avec sous-couche (moins onéreuse et plus simple) ;
- l'isolation acoustique des plafonds avec ossature métallique de mur à mur et plafonds autoportants, solution onéreuse et peu efficace ;
- la pose de plaques de plâtre bleu, qui assure une protection des bruits provenant des logements contigus en améliorant l'isolation acoustique du logement.

À noter : les rénovations thermiques effectuées sur le bâti existant avec isolation par l'extérieur et mise en place de menuiseries isolantes peuvent réduire significativement l'intrusion des bruits aériens extérieurs. Mais en habitat collectif ces rénovations risquent aussi d'amplifier les bruits aériens et d'impact émis à l'intérieur des logements. Des ponts phoniques subsistent en effet dans les liaisons entre les structures verticales et horizontales.

(4) Écart de 44 à 46,9 dB (+2,9) pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté, soit un doublement de l'énergie sonore : EHP (Environmental Health Perspective), juillet 2017.

(5) BMC Public health : « Socioeconomic status and environmental noise exposure in Montréal », 2015.

(6) AEE : « Environmental noise in Europe », 2020.

(7) ORS (Observatoire régional de santé) et IAU (Institut d'aménagement et d'urbanisme) : « Identification de points noirs environnementaux en Île-de-France », 2016.



EN CHIFFRES

57 milliards d'€ : c'est le montant estimé du coût social du bruit en France. (CNB/Ademe, mai 2016.)

515 000 Français sont concernés par un plan de gêne sonore (PGS) dans une zone aéroportuaire ; **59 %** des conducteurs klaxonnent sans raison, juste par énervement. (Ipsos-Vinci, 2019.)

90 % des Franciliens (9 millions de personnes) sont exposés à des niveaux de bruits supérieurs aux recommandations de l'OMS. (Bruitparif 2019.)

76 % des Français ont ressenti les effets positifs sur leur état de santé de la réduction de la pollution sonore due au confinement. (CidB, juillet 2020.)

largement des moyens investis et des actions menées pour l'isolation phonique. Par exemple, dans les zones critiques exposées aux bruits aériens, ferroviaires ou routiers, la problématique devrait être prise en compte dès la conception des bâtiments.

De nombreuses expériences sont menées pour améliorer le paysage sonore. De nouveaux asphaltes sont à l'étude, testés par exemple en Île-de-France sous la houlette de Bruitparif avec l'objectif de diviser par deux le nombre de décibels du trafic routier. La végétalisation est également une piste qui pourrait faire ses preuves. À l'instar des pelouses cultivées sous les tramways, permettant notamment d'en réduire l'impact sonore, certaines expériences de végétalisation des toits et des fa-



çades permettent d'obtenir des gains de - 2 dB à - 8 dB dans les logements.

La lutte contre les nuisances sonores reste pourtant le parent pauvre des politiques environnementales. Une prise de conscience lente mais réelle de ces enjeux sanitaires s'est éveillée à bas bruit dans le silence des confinements. Le coût social, exorbitant, des pollutions sonores, estimé à 57 milliards d'euros annuels par Bruitparif, manifeste l'urgence de mesures concrètes et l'application rigoureuse des normes fixées par l'OMS et par l'Europe. Les retards pris dans l'élaboration puis la mise en place des cartes des bruits pour les 1 637 communes concernées ou des PPBE (Plan de prévention du bruit dans l'environnement) pour 45 agglomérations font hélas apparaître que l'on en est encore pour l'essentiel à dessiner les cartes qui délimitent les contours des actions à mener. ■

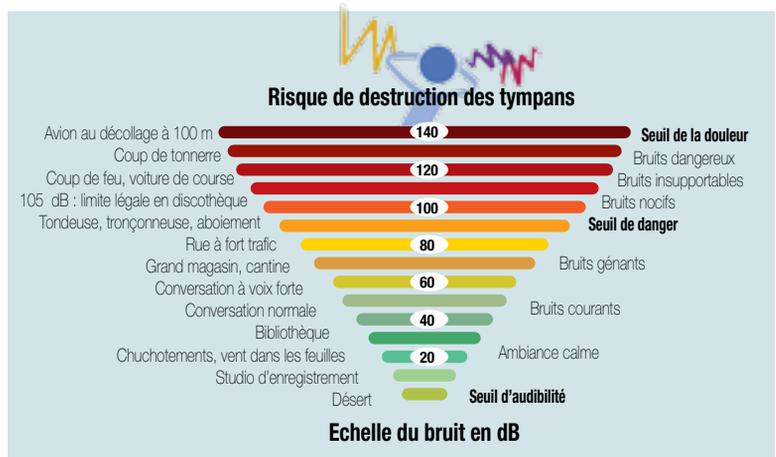


La lutte contre les nuisances sonores reste le parent pauvre des politiques environnementales

BON À SAVOIR

La durée de l'exposition au bruit et le nombre de décibel déterminent des seuils au-delà desquels la santé auditive est menacée. À 85 dB, la durée d'exposition tolérable est de 8 heures par jour. Mais celle-ci descend à 1 heure à 94 dB, à 15 minutes à 100 dB et à 5 minutes à 105 dB. Pour se protéger, outre les casques ou bouchons d'oreilles si l'agression sonore ne peut être contrôlée (voisins, rue, trafic, travaux), baisser le son du casque, des enceintes ou de la télé est hautement recommandable, notamment auprès des enfants qui sont plus exposés aux dangers du bruit. À l'oreille, même si le smartphone est équipé d'un limiteur de volume, il est vivement conseillé de ne pas dépasser une heure d'écoute de musique au casque et de ne pas s'en servir pour chercher le sommeil. En discothèque ou au concert, le niveau sonore peut atteindre 105 dB, s'éloigner des enceintes est donc une précaution nécessaire. Parmi les autres mesures de prudence, on peut aussi veiller à s'équiper d'appareils électroménagers silencieux, ce qui, alimentant un marketing féroce, a malheureusement un coût. Pour obtenir l'écolabel, un réfrigérateur devra rester sous la barre des 42 dB, sous

53 pour un lave-vaisselle indépendant, 50 pour un encastrable, sous 76 pour un lave-linge pendant l'essorage ou pour un aspirateur. Enfin, pour mesurer le bruit de son environnement, à défaut de s'équiper d'un sonomètre (premiers prix autour de 20 euros), de nombreuses applications IOS ou Android plus ou moins gratuites sont disponibles sur les smartphones.



LE LIVRET A MOINS RÉMUNÉRATEUR

QUEL NOUVEAU TAUX D'INTÉRÊT ? POURQUOI LES ÉPARGNANTS LE CHOISISSENT QUAND MÊME ?

Depuis le confinement, les Français ont épargné en masse et se sont tournés vers le Livret A, placement populaire phare. Placement qui, au demeurant, financera une partie du plan de relance gouvernemental. Problème, son taux de rémunération fait grise mine.

Le 1^{er} février 2020, il est tombé de 0,75 % à 0,5 %. S'il ne devrait plus baisser, c'est le taux le plus bas jamais atteint depuis la création de cette épargne en 1818 ! Avec ce nouveau calcul, les détenteurs du Livret A perdent une partie de la rémunération attendue et la garantie de bénéficier d'un taux supérieur à l'inflation. En visant le Livret A, l'État et la Banque de France frappent à nouveau les ménages. Le Livret A est en effet le deuxième placement préféré des Français, adopté par 55 millions d'entre eux, et notamment les plus modestes.

Une épargne de précaution

Si la baisse du taux avait freiné un peu la collecte en février et en mars, la crise sanitaire a ensuite incité les épargnants à se tourner massivement vers cette épargne dite « de précaution », disponible, sécurisée et défiscalisée, donc rassurante en période d'incertitude. Fin juillet, la collecte cumulée sur les sept premiers mois de l'année parvenait à 22,25 milliards d'euros. Le pic a été atteint en avril avec 5,47 milliards d'euros collectés (1,94 au cours d'avril 2019) *.

Un placement disponible

L'engouement pour le Livret A, épargne réglementée garantie par l'État, s'explique par plusieurs aspects. D'abord, les intérêts sont exonérés d'impôt et de prélèvements sociaux (CSG, CRDS...). Ensuite, le Livret A est dit « flexible ». On peut l'ouvrir avec une petite somme, aux alentours de 10 eu-



ros (son plafond pour les particuliers est fixé à 22 950 euros), et l'argent placé n'est pas bloqué. Il reste disponible à tout moment. Pour toutes ces raisons, cette épargne est surtout adoptée par les personnes aux revenus modestes ou précaires, travailleurs ou étudiants.

D'autres taux à la baisse

Le Livret A n'est pas la seule épargne dont la rémunération a été amputée. D'autres offres ont vu leur taux plancher baisser. Celui du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), destiné au financement des PME, des économies d'énergie dans les logements et à l'économie sociale et solidaire, lui aussi réglementé, est passé à 0,5 %. Si le rendement du Livret d'épargne populaire (LEP), accessible aux personnes à revenus modestes et sous conditions, recule de 0,25 %, à 1 %, il reste deux fois plus attractif que le Livret A. Les taux d'intérêt du Livret épargne entreprise (LEE) et du Compte d'épargne logement (CEL) ont été également mino-

* Source : Chiffres communiqués par le groupe Caisse des dépôts, le 21 juillet 2020.

L'AVIS INDECOSA-CGT

En 2019, Éric Lombard, DG de la Caisse des dépôts (CDC), affirmait que pour un Livret A sur lequel les Français ont déposé 4800 euros, la baisse du taux d'intérêt de 0,75 % à 0,50 % coûterait environ un euro par mois à chaque détenteur. La perte globale annuelle moyenne (nombre de Livrets A multiplié par 12 euros) s'élève donc à quelques 660 millions d'euros. Une somme qui bénéficie aux banques dont les profits comptent déjà parmi les plus juteux des secteurs économiques. Indecosa-CGT s'indigne de cette mainmise sur l'argent des ménages, notamment les plus fragiles dont le Livret A est souvent le seul compte d'épargne.

Contacts : indecosa@cgt.fr et indecosa.cgt.fr

Michèle Berzosa pour Indecosa-CGT
Paru dans Ensemble octobre 2020

À LIRE



Depuis l'avènement de l'internet grand public dans les années 1990, le web a été perçu comme un outil au service de la liberté d'expression. Mais face à la montée de la désinformation et des discours de haine, une régulation nouvelle se met en place. Les États légifèrent pour encadrer la prise de parole en ligne. Les grandes entreprises du numérique se voient octroyer des pouvoirs de filtrage et de blocage des contenus. Le problème survient lorsque l'opacité de ces opérations transforme la modération en censure. Il est urgent d'inventer une régulation démocratique des contenus sur internet, afin que celui-ci demeure pour tous et toutes un espace de débat, d'engagement et de liberté.



ROMAIN BADOUARD est maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris II Panthéon-Assas, chercheur au laboratoire CARISM de l'Institut français de presse. Il a notamment publié *Le Désenchantement de l'Internet* (FYP, 2017).

LES NOUVELLES LOIS DU WEB - Modération et censure

Romain Badouard

Editions du Seuil - La république des idées

Parution : 29 octobre 2020 - 128 p

À LIRE



Il y a vingt ans Apple entamait avec le retour de Steve Jobs sa seconde vie. Google et Amazon étaient des start-up et Facebook n'existait pas. Vingt ans après, les GAFAs font partie des entreprises les plus puissantes au monde.

N'avons-nous pas fait preuve de naïveté face à ces jeunes pousses qui se réclamaient de la liberté d'entreprendre et de l'innovation ? Peut-on encore lutter contre ces empires plébiscités par les consommateurs et aux ambitions sans limite.

Joëlle Toledano montre dans ce livre comment les GAFAs arrivent à s'extraire du droit commun, à verrouiller la concurrence, à définir leurs propres règles en s'appuyant sur l'efficacité des outils numériques. Dénonçant notre retard face à ces entreprises sophistiquées et agiles, elle nous exhorte à comprendre ce nouveau monde et à reprendre l'initiative.

La transformation numérique est rapide, bouleverse les chaînes de valeur. Les intérêts de court terme sont souvent opposés à ceux de long terme, d'où les difficultés à définir l'intérêt général. Donnons-nous les moyens de fabriquer les institutions du XXI^e siècle au service du bien commun !

JOËLLE TOLEDANO, économiste, est reconnue en Europe comme une spécialiste de la régulation des marchés. Elle a été membre du collège de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP, 2005-2011) et a occupé des fonctions importantes dans de grands groupes français. Aujourd'hui, professeure émérite associée à la chaire « Gouvernance et régulation » à Dauphine.

GAFAs, REPRENONS LE POUVOIR !

Joëlle Toledano

Editions Odile Jacob

Parution : 26 août 2020

192 p



À LIRE



La moitié des gouvernements de la planète ont fait le choix de placer la santé de leur population avant la croissance de leur économie, faute d'avoir pris soin de la vitalité de leurs écosystèmes. La leçon est implacable : détruire la Nature est un suicide social et, accessoirement, une folie économique au-dessus de nos moyens. Éloi Laurent soutient que l'espérance de vie et la pleine santé doivent devenir nos boussoles communes dans ce nouveau siècle, permettant de nous orienter les yeux grands ouverts dans un monde où bien-être humain et vitalité des écosystèmes sont irrémédiablement entrelacés et projetés ensemble à toute allure dans une spirale de plus en plus vicieuse qu'il nous faut à tout prix inverser. Être prospère aujourd'hui, c'est se donner les moyens de garantir la poursuite de l'aventure humaine dans vingt ou trente ans. Être prospère, c'est donc d'abord être en bonne santé. En se laissant guider par une pleine santé accordant toute leur place aux écosystèmes qui nous font vivre, il devient possible de réorienter nos systèmes économiques pour donner un sens

partagé à la transition écologique : une transition aussi bien individuelle que collective, personnelle que relationnelle, biologique qu'écologique. Une transition instinctive, sensuelle et viscérale. Par ce sens retrouvé, aux antipodes d'indicateurs économiques qui ne disent plus rien à personne, la pleine santé a le pouvoir d'apaiser, de guérir, de réparer.

ÉLOI LAURENT est un des économistes les plus doués de sa génération, il enseigne à Sciences Po, à Ponts Paris Tech et à l'Université de Stanford (Californie). Il est l'auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels Nos mythologies économiques ou Sortir de la croissance aux éditions LLL.

ET SI LA SANTÉ GUIDAIT LE MONDE ?
L'espérance de vie vaut mieux que la croissance
Eloi Laurent
Editions Les Liens qui Libèrent
Parution : 4 novembre 2020
192 p

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Portable :
E-mail :
Entreprise ou organisme :

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Portable :
E-mail :
Entreprise ou organisme :

Au numéro : 5 €
Abonnement annuel : Formule papier 30 €
Formule numérique 30 €
Formule papier et numérique 35 €

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone fixe : Portable :
Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2019 30 euros
Je m'abonne à In magazine pour six numéros 30 euros

Date et signature

A retourner à IN magazine • Case 1-1 263, rue de Paris 93516
Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05 • Nous contacter : indecosa@cgt.fr



Scannez et
découvrez le site
d'INDECOSA-CGT

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.